

Séance ordinaire du 8 mai 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 8 mai à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Janick Patry, commis de bureau, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

Notes au procès-verbal

Le maire tient à féliciter les gens de l'Âge d'Or pour leur souper tenu le 29 avril dernier.

Un grand Merci aux personnes qui ont participé au Grand Nettoyage.

Le maire tient aussi à remercier Richard Carle pour ses années de service au sein de la municipalité en tant qu'inspecteur municipal et lui souhaiter une belle retraite.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2023-05-08-102

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023
 - B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2023

0-5 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 avril 2023
- 100-7 Sondage chemin Grant – Émile – Résultats
- 100-8 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE et PPA-ES

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Adoption du règlement 2023-349 – Tarification intervention service incendie – Non-contribuable
- 200-3 AGSIVG – Contribution – Entretien compresseur

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
 - A- Dos d'âne
 - B- Formation abattage manuel sécuritaire d'arbres
 - C- Journaliers
 - D- Calcium

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
 - A - Matières résiduelles - Dates des collectes des gros objets
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

- 500-1 Croix-Rouge – Entente pour les services aux sinistrés – Prolongation

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2023

600-3 Révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau - Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Petite école de rang – Horaire 2023

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023

M.B. 2023-05-08-103

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2023, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2023

M.B. 2023-05-08-104

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2023, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois d'avril 2023

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois d'avril 2023.

0-5 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Le suivi des procès-verbaux préparé par la directrice générale est déposé pour information aux membres du conseil.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2023-05-08-105

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 avril 2023, pour un montant total de 9 372.55 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2023

M.B. 2023-05-08-106

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de d'avril 2023 pour un montant total de 241 512.66 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 3 avril 2023

M.B. 2023-05-08-107

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2023 pour un montant de 61 053.03 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Sondage chemin Grant – Émile - Résultats

M.B. 2023-05-08-108

Considérant la résolution M.B. 2022-12-05 adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2022;

Considérant que cette résolution mandatait la directrice générale à refaire le sondage visant la demande de changement de nom du chemin privé Grant;
Considérant le sondage effectué par la directrice générale;

Considérant les résultats de ce sondage effectué par la directrice générale;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour entreprendre les procédures visant le changement de nom pour le chemin Grant en celui du chemin Émile.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Programme d'aide à la voirie locale – PPA-CE et PPA-ES

M.B. 2023-05-08-109

Considérant la correspondance reçue du député, Robert Buisnière, concernant sa recommandation en lien avec le programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) de même que pour le volet projets particuliers d'amélioration d'envergure (PPA-ES);

Considérant que les membres du conseil désirent déposer une demande de subvention dans le cadre de ces deux programmes;

Considérant que la recommandation du député sera pour une somme de 22 000 \$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PAVL-PPA-CE);

Considérant que la recommandation du député sera pour une somme de 20 000 \$ comme aide financière dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PAVL-PPA-ES);

Considérant les discussions tenues par les membres du conseil lors de l'atelier de travail tenu le 3 mai 2023

Considérant que les membres du conseil désirent réaliser des travaux d'amélioration du chemin Gagnon, rechargement granulaire;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater la directrice générale pour transmettre lesdits formulaires pour une demande de subvention dans le cadre des programmes PPA-CE et PPA-ES et ce, pour des travaux d'amélioration du chemin Gagnon.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
-----	-------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois d'avril 2023.

200-2 Adoption du règlement 2023-349 – Tarification intervention service incendie – Non-contribuable

M.B. 2023-05-08-110

RÈGLEMENT 2023-349 CONCERNANT LA TARIFICATION LORS D'UNE INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE OU AUTRE SERVICE POUR UN VÉHICULE D'UN NON-CONTRIBUABLE

Considérant qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité incendie;

Considérant que la municipalité de Bouchette, offre un service de combat des incendies et un service de désincarcération par l'intermédiaire d'une entente intermunicipale;

Considérant que le service de sécurité incendie doit se déplacer afin de prévenir ou combattre l'incendie de véhicules de personnes qui n'habitent pas sur le territoire de la municipalité, lesquelles personnes ne contribuent pas autrement au financement de ce service;

Considérant qu'en vertu d'une entente intermunicipale, le service de sécurité incendie de la Ville de Maniwaki doit se déplacer sur le territoire de la municipalité de Bouchette afin d'intervenir en désincarcération et en sauvetage nautique pour des personnes qui n'habitent sur le territoire de la municipalité, lesquelles personnes ne contribuent pas autrement au financement de ce service;

Considérant les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* et le Règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice du pouvoir de tarification des municipalités qui encadrent la tarification des services municipaux qui permet à la municipalité d'imposer une tarification pour des services rendus en sécurité incendie;

Considérant l'article 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale qui précise que le mode de tarification imposée pour un service doit être lié au bénéfice reçu par le débiteur, ce qui est le cas lorsqu'un non-résident reçoit les services de sécurité incendie pour un feu de véhicule ou pour une intervention en désincarcération lors d'un accident de véhicules;

Considérant le dépôt et la présentation de projet de règlement 2023-349 à la séance ordinaire de conseil de la municipalité de Bouchette, séance tenue le 10 avril 2023;

Considérant qu'une copie du règlement 2023-349 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 8 mai 2023, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Pascal Saumure, les membres du conseil municipal de la municipalité de Bouchette statuent et décrètent ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2

Le présent règlement a pour objet d'imposer un tarif à toute personne qui n'est pas contribuable de la municipalité de Bouchette, dans le cadre d'une intervention du service d'incendie pour prévenir ou combattre l'incendie d'un véhicule, qu'il ait ou non requis le service de protection contre l'incendie. Le service de désincarcération est aussi considéré comme une intervention du service d'incendie de même que tout autre service demandé lors d'un accident de la route.

Le mode de tarification consistant dans l'exigence, de façon ponctuelle, d'un prix pour l'utilisation du service des incendies desservant la municipalité de Bouchette, est donc par le présent règlement imposé aux fins de financer une partie de ce service.

Article 3

Le tarif pour tous les véhicules, équipements et membres du Service de sécurité incendie de Bouchette de même que le service de désincarcération est établi suivant la grille tarifaire suivante :

Mode de tarification	Montant
Pour toute intervention du Service de sécurité incendie visant un véhicule appartenant à un non-résident qui ne contribue pas autrement au financement de ce service	175 \$ de l'heure pour le véhicule autopompe et citerne
Déplacement du camion de service sur les lieux de l'intervention	50 \$ de l'heure
Salaire des pompiers	Selon le taux horaire applicable
Matériaux absorbants (boudins/couches/tout type d'absorbant)	Selon les coûts réellement payés
Pour toute intervention du Service de sécurité incendie de la Ville de Maniwaki – Intervention en désincarcération et en sauvetage nautique	Selon les coûts réellement facturés et payés à la Ville de Maniwaki

Article 4

Ce tarif est payable par le propriétaire du véhicule qui n'est pas contribuable de la municipalité de Bouchette, qu'il ait requis ou non le service de protection contre l'incendie.

Cependant, lorsque plusieurs véhicules sont impliqués dans l'accident ayant nécessité une intervention visée par le présent règlement, le total des tarifs prévus à l'article 3 est divisé en parts égales entre les propriétaires des véhicules impliqués. Si, parmi ces propriétaires des véhicules impliqués, se trouve un contribuable de la municipalité de Bouchette, la somme totale réclamée des autres propriétaires impliqués est réduite de la partie du coût de

l'intervention attribuable au propriétaire contribuable de la municipalité de Bouchette.

Toute facture émise en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours de la date de son expédition.

Article 5

À moins d'indication contraire, la taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) sont incluses aux tarifs fixés au présent règlement, lorsqu'exigibles. Les montants dus en vertu du présent règlement portent intérêt au même taux que les taxes municipales et autres créances dues à la municipalité de Bouchette.

Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

200-3 Association des Gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG) – Contribution – Entretien compresseur

M.B. 2023-05-08-111

Considérant l'existence de l'association des Gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau (AGSIVG);

Considérant que cette association a procédé à l'entretien d'un compresseur ces dernières années sans toutefois procéder à une facturation auprès des municipalités pour ce service;

Considérant que cette association demande une contribution de 500\$ à chaque municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de contribuer pour un montant de 500 \$ à l'entretien du compresseur et ce, auprès de l'Association des Gestionnaires en sécurité incendie de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois d'avril 2023.

300-2 **Comité municipal en voirie – Suivis**

A- **Dos d'âne**

M.B. 2023-05-08-112

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'acquisition de trois (3) dos d'âne ralentisseurs pour le chemin de la Ferme-des-Six en remplacement de ceux qui étaient là les années antérieures.

Adoptée à l'unanimité

B- **Formation abattage manuel sécuritaire d'arbres**

M.B. 2023-05-08-113

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'inscription des deux journaliers à la formation d'abattage manuel sécuritaire d'arbres et de procéder à l'achat des équipements nécessaires et obligatoires.

Adoptée à l'unanimité

C- **Journaliers**

M.B. 2023-05-08-114

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu de mandater la directrice générale pour afficher une offre d'emploi pour un 3^e poste de journalier au sein du service des travaux publics. Il est de plus résolu d'autoriser les membres du comité municipal en voirie à procéder au choix du candidat afin que ce dernier puisse débiter dans les meilleurs délais. L'embauche de ce 3^e journalier sera entérinée à la prochaine séance de conseil.

Adoptée à l'unanimité

D- **Calcium**

M.B. 2023-05-08-115

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser l'acquisition de 18 sacs de calcium de 1000 kg. Il est aussi résolu d'appliquer la même politique d'épandage, telle qu'adoptée le 2 mai 2022, résolution M.B. 2022-05-02-134.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Le nettoyage printanier du réseau d'eau potable a été effectué en avril. Aucun problème n'est survenu. Il serait préférable que ces travaux soient faits en avril.

A – Achat d'un nouvel enregistreur de données à la station de pompage

M.B. 2023-05-08-116

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de procéder à l'acquisition d'un nouvel enregistreur de données pour la station de pompage et ce, au coût de 3 160\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

B – Opérateur certifié pour opérer le réseau de distribution d'eau potable

M.B. 2023-05-08-117

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser la directrice générale pour conclure une entente avec Richard Carle, opérateur certifié en eau potable, pour opérer le réseau de distribution d'eau potable et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel employé municipal soit formé à cet effet.

Adopté à l'unanimité

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

A – Matières résiduelles – Dates des collectes des gros objets

Sujet reporté.

400-5 Association de lacs

Note au procès-verbal

Le niveau de l'eau est descendu et aucune habitation n'a été inondée.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Croix-Rouge – Entente pour les services aux sinistrés - Prolongation

M.B. 2023-05-08-118

Considérant la résolution M.B. 2020-02-03-041 adoptée lors de la séance de conseil tenue le 3 février 2020 concernant une entente avec la Croix Rouge pour les services aux sinistrés;

Considérant que cette entente de trois ans expirera en juin prochain;

Considérant le projet d'amendement à l'entente avec la municipalité de Bouchette déposé par « La société canadienne de la Croix-Rouge »;

Considérant que l'amendement présenté concerne une prolongation d'une année de cette entente en cours;

Considérant que la contribution demandée aux municipalités de moins de 1000 habitants passera à 225\$ pour cette année supplémentaire;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'amendement proposé et d'autoriser la directrice générale à émettre le paiement de la contribution annuelle établie pour cette année supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'avril 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'avril 2023 sont déposées.

600-3 Révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance

M.B. 2023-05-08-119

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement, révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, est entré en vigueur le 21 novembre 2021;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), selon l'article 59 « *dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance* »;

Considérant qu'en vertu de LAU, selon l'article 239, une municipalité peut s'adresser au ministre afin d'obtenir une prolongation de délai pour l'adoption de ses règlements de concordance;

Considérant que la municipalité n'est pas en mesure d'adopter ses règlements de concordance au 21 novembre 2023;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de nous accorder un nouveau délai, soit de douze mois pour l'adoption des règlements de concordance.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 **Petite école de rang – Horaire 2023**

M.B. 2023-05-08-120

Considérant la demande reçue des membres du comité de la petite école de rang;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de répondre positivement à la demande des membres du comité de la petite école concernant l'horaire d'ouverture de la petite école de rang, ouverture du jeudi au lundi de 11h à 16h.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 **Centre municipal – Cuisine – Amélioration et utilisation**

M.B. 2023-05-08-121

Considérant la lettre reçue du club FADOQ de Bouchette, concernant la cuisine située dans le Centre municipal;

Considérant que les membres du conseil sont d'accord à procéder à certains travaux visant l'amélioration du local servant de cuisine;

Considérant que les membres du conseil désirent que ce local redevienne sous la responsabilité de la municipalité;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu de prévoir l'exécution de travaux visant l'amélioration de la cuisine, que la cuisine redevienne sous la responsabilité de la municipalité et qu'elle soit accessible à tous les utilisateurs de la salle.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Lignes de pickleball
- Rallye à pied – 10 juin – Demande d'aide financière
- Bancs publics

Demande de contribution – Paroisse – Rallye à pied

M.B. 2023-05-08-122

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de contribuer à l'activité organisée par des représentants de la paroisse, soit un rallye à pied, et ce, pour une somme de 300\$.

Adoptée à l'unanimité

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2023-05-08-123

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de lever la présente séance à 19h37.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Janick Patry
Commis de bureau